

Sera la présente Lettre pastorale lue et publiée, le premier dimanche après sa réception, au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre seing de notre secrétaire, le six janvier, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

† L-N., ARCH. DE CYRÈNE.

Administrateur.

Par mandement de Monseigneur l'Administrateur.

B.-PH. GARNEAU, Ptre,

Secrétaire.

Ni le peuple ni le clergé

Le peuple réclame la création d'un ministère de l'instruction publique, clame la presse libérale.

Cette chanson est aussi vieille que le régime parlementaire.

C'est au nom du peuple qu'on s'insurgeait en 1837. Cependant les neuf-dixièmes de ce même peuple restèrent les bras croisés et même condamnèrent cette échauffourée.

Il n'est peut-être pas une seule révolution qui n'ait été faite au nom du peuple, bien que les masses soient presque toujours restées étrangères à ces orgies. C'est ce que démontre Taine, à propos de la Révolution française.

Non, notre peuple ne demande ni le remplacement du Surintendant par un Ministre, ni la suppression du Conseil de l'instruction publique, ni la diminution de ses pouvoirs.

Ceux qui vivent de sa vie, — comme les curés, — doivent en savoir quelque chose. Eh bien ! consultez les douze cents curés de la Province de Québec, et tous, probablement, seront unanimes à déclarer que leurs paroissiens n'ont jamais desserré les dents à ce sujet, et sont parfaitement satisfaits du régime scolaire actuel. Tout ce qu'ils souhaitent et veulent, c'est qu'on les laisse vivre en paix.

Le clergé désire encore moins le bouleversement qui hante certaines têtes ; bien qu'un journal ait eu l'impudence d'écrire : " Cette mesure, nous le savons, est approuvée par un grand nombre de prêtres ".